



Envoyé en préfecture le 29/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le

ID : 080-218003580-20250826-DELIB2025_75-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/08/2025

N° 2025 - 75

L'an deux mil vingt cinq, le vingt six août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme BONAY Catherine, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, Mme COURTAUD Nicole, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. BUCHON Gérard

Procuration(s) :

M. CARETTE Christian donne pouvoir à Mme SIRE Guislaine, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel donne pouvoir à M. DUHAMEL Patrice, Mme DACHEUX Dominique donne pouvoir à M. GROSJEAN Didier

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DEPOILLY Kandice, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, M. CARETTE Christian

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
20/08/2025

Date d'affichage
03/09/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J..J....

et publication du :

..J..J....

OBJET : Stratégie de préservation de la ressource

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de son 12ème Programme, l'Agence de l'Eau Seine Normandie met un accent particulier sur les actions de préservation et de protection de la ressource. Il est nécessaire d'agir tant sur le volet qualitatif que sur le volet quantitatif.

L'ambition est de :

*Satisfaire les besoins de l'ensemble des usagers notamment en agissant sur les pollutions et les prélèvements.

*Assurer la permanence de l'approvisionnement des réseaux publics par une eau conforme aux exigences sanitaires,

l'Agence de l'Eau souhaite et incite les collectivités compétentes en « eau potable » à définir leur « stratégie de préservation de la ressource » dès maintenant. Monsieur le Maire présente la stratégie définie avec l'aide des services, et développée dans un rapport qui pourra être remis à chaque membre de l'Assemblée délibérante, par voie de mail.

La stratégie présente des objectifs de protection de la ressource en eau qualitative (amélioration de la protection du captage) et quantitatif (limitation des pertes d'eau et des usages). Le tableau suivant résume les

enjeux actions et objectifs de la stratégie.

Les montants proposés (cf. annexe) sont estimatifs exprimés en Euros HT. Ils ne tiennent pas compte des subventions ou aides éventuelles.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la stratégie de protection de la ressource en eau potable
- **CHOISIT** de prévoir un bilan annuel de l'avancement de cette stratégie pour permettre son adaptation à l'évolution du contexte et aux éventuelles contraintes économiques.
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Paul MONGNE



Actions retenues par enjeu	Lieu	Indicateur	Objectif à atteindre	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
A Volet Qualitatif										
Enjeu A 1 : connaissance qualitative de la ressource										
Action A1-1 Campagne de suivi renforcé	Captage	Paramètres de qualité de l'eau	Définition des paramètres sensibles		15 000€					15 000€
Enjeu A 2 Connaissance vulnérabilité de la ressource										
Action A2-1 Définition de l'Aire d'alimentation du captage et étude BAC	Aire d'alimentation du captage (AAC)	Avancement de la protection du captage	Définition de la vulnérabilité du captage et orientation des mesures préventives		30 000€					30 000€
Enjeu 3 : Protection de la ressource										
Action A 3-1 Avis d'hydrogéologue agréé et DUP	Captage et AAC	Avancement de la protection du captage	Décision de révision de la DUP		5 000€					5 000€
Action A3-2 Travaux d'amélioration de la sécurisation des sites	Captage et réservoir	Avancement de la protection du captage	Sécurisation des installations		24 000€		24 000€	24 000€		72 000€
Action A3-3 Application de la DUP sur les périmètres de protection.	AAC	Avancement de la protection du captage	Sensibilisation des acteurs au sein de l'AAC		Intégrer dans l'action A2-1					0,00€

Envoyé en préfecture le 29/08/2025
Reçu en préfecture le 29/08/2025
Publié le
ID : 080-218003580-20250826-DELIB2025_75-DE

Envoyé en préfecture le 29/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le

ID : 080-218003580-20250826-DELIB20250826

étenues par	Lieu	Indicateur	Objectif à atteindre	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
B Volet Quantitatif										
Enjeu B1 : Capacité productive										
1-1 Etude des prélevables	Bassin versant de la Bresle	Volume prélevé	Sur une base de 212 686 m3 en 2019, l'objectif serait d'atteindre une production de l'ordre de 183 000 m3. Objectif à valider dans le cadre de l'étude	Etude en cours financé par l'AESN						0,00€
Enjeu B2 Réduction des pertes										
Action B2-1 Renforcement des moyens de diagnostic permanente Campagne annuelle de sectorisation	Compteurs de sectorisations	RENDEMENT Indice linéaire de pertes	Atteindre les objectifs fixés par le SDAGE 2022-2027 Rendement 80% Indice linéaire de perte 1,5 m3/h/km		52 000€ + 1500€	1500€	1500€	1500€	1500€	59 500€
				300 000	300 000		300 000		300 000	1 200 000
					60 000€					60 000€
						28 000€	28 000€	28 000€	28 000€	112 000€
Action B2-2 Programme de renouvellement des réseaux (1000m par an)	Ensemble des réseaux	Action B2-3 Traitement du problème des purges «anti-gel»	Traversée de la rivière en 6 points							
Action B2-4 programme de renouvellement des compteurs et de mise en place de la radio relève	Ensemble des abonnés									

Enjeu B3 : Réduction des consommations

Action B3-1 Mise en place d'une tarification incitative	Commune	Consommation par habitant ou par abonné	Inciter les usagers à la sobriété	Délégation en 2025					0,00€
	Commune								
Action B3-2 Actions d'information des usagers	Commune				4 000,00€	500,00€	500,00€	500,00€	6 000€
Action B3-2 Audit et actions de réduction des consommations au niveau des usages publics	commune	Consommation des bâtiments ou points d'eau public			10000,00€	10 000,00€	10 000,00€		30 000€
Action B3-2 Sensibilisation des gros consommateurs	Commune	Consommation des gros consommateur			3000,00€	500,00€	500,00€	500,00€	5 000,00€

Le tableau suivant propose par année les coûts de la stratégie :

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Volet Qualitatif	0 €	45 000,00 €	29 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	- €	122 000,00 €
Volet Quantitatif	300 000,00 €	430 500,00 €	40 500,00 €	340 500,00 €	30 500,00 €	330 500,00 €	1 472 500,00 €
Total	300 000,00 €	475 500,00 €	69 500,00 €	364 500,00 €	54 500,00 €	330 500,00 €	1 594 500,00 €

Envoyé en préfecture le 29/08/2025
Reçu en préfecture le 29/08/2025
Publié le
ID : 080-218003580-20250826-DELIB2025_75-DE

Envoyé en préfecture le 29/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le

SLOW

ID : 080-218003580-20250826-DELIB2025_75-DE